




Fiche du 6/7/2015, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: GL33 SPLIT
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
nettoyeur professionnel
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
C-TEC SYSTEM S.A. 42, Route de Satigny Case Postale 711 - CH-1214 Vernier/Genève
Tel. +41 22 939 10 50
Fax +41 22 939 10 69
contact@ctec-system.com
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
Bureau technique.
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
De la société: +41 22 939 10 50
Institut de toxicologie (en cas d'empoisonnement): 145
Centre suisse d'information toxicologique: +41 044 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Symboles:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

P310 Appeler immédiatement un médecin.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

hydroxyde de potassium; potasse caustique

(R)-p-mentha-1,8-diène [2]: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger






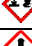












SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.





3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classification
5% - 15%	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Numéro	603-096-00-8	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
		Index:		
		CAS:	112-34-5	
		EC:	203-961-6	
< 5%	Fatty alcohol ethoxylate	CAS:	68439-46-3	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
< 5%	Sodium alkylbenzenesulfonate	CAS:	68411-30-3	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
		EC:	270-115-0	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
< 5%	hydroxyde de potassium; potasse caustique	Numéro	019-002-00-8	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/1A Skin Corr. 1A H314
		Index:		
		CAS:	1310-58-3	
		EC:	215-181-3	
< 5%	pyrophosphate de tétrapotassium	CAS:	7320-34-5	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
		EC:	230-785-7	
< 5%	Potassium cocoate	CAS:	61789-30-8	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
< 5%	Cocoamphocarboxy propionate	CAS:	68604-71-7	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
		EC:	271-704-5	
< 0.25%	(R)-p-mentha-1,8-diène [2]	Numéro	601-029-00-7	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
		Index:		
		CAS:	5989-27-5	
		EC:	227-813-5	
< 0.25%	méthanol	Numéro	603-001-00-X	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
		Index:		

Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

		CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	 3.8/1 STOT SE 1 H370  3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311  3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331
--	--	-------------------------------	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.



Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

- Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5
UE - LTE(8h): 67,5 mg/m³, 10 ppm - STE: 101,2 mg/m³, 15 ppm - Remarques:
Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)
ACGIH - LTE(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff
hydroxyde de potassium; potasse caustique - CAS: 1310-58-3
ACGIH - STE: C 2 mg/m³ - Remarques: URT, eye, and skin irr
méthanol - CAS: 67-56-1
UE - LTE(8h): 260 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)
ACGIH - LTE(8h): 200 ppm - STE: 250 ppm - Remarques: Skin BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea
- Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
- Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:



Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Jaune Clair Liquide	--	--
Odeur:	Caracteristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	Env. 12,0 (sol. 10 g/L)	--	--
Point de fusion/congélation:	Env. -5°C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Env. 110°C	--	--
Point éclair:	>100 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	No	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	Env 1,05 g/mL	--	--
Hydrosolubilité:	Total	--	--
Solubilité dans l'huile :	Insoluble	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	No	--	--
Propriétés comburantes:	No	--	--



Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5

LD50 (RAT) ORAL: 6560 MG/KG

LD50 (RABBIT) SKIN: 4120 MG/KG

méthanol - CAS: 67-56-1

LD50 (RAT) ORAL SINGLE DOSE: 5628 MG/KG

LD50 (RABBIT) SKIN SINGLE DOSE: 15800 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

REGLEMENT (CE) NO 648/2004 - CONTIENT: < 5% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères, savon, phosphates,



Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

- 12.2. Persistance et dégradabilité
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
 - ADR-Numéro ONU: 1814
 - IMDG-Numéro ONU: 1814
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
 - ADR-Nom d'expédition: UN 1814 POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION,
 - IMDG-Nom technique: UN 1814 POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION,
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR-Classe: 8
 - ADR-Etiquette: 8
 - IATA-Classe: 8
 - IMDG-Classe: 8
- 14.4. Groupe d'emballage
 - ADR-Groupe d'emballage: III
 - IMDG-Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 - Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - ADR-Code de restriction en tunnel: E
 - Ferroviaire (RID): 8
 - IMDG-Nom technique: UN 1814 POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION,
 - IMDG-EMS: F-A,S-B
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
N.A.

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 - Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)
 - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)



Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.



Fiche de Données de Sécurité

GL33 SPLIT

EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.